



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 14 décembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/40 de la Municipalité, du 2 septembre 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 89'000'000.-, destiné à financer les travaux de renouvellement du réseau électrique des SIL pour la période 2022-2026 (législature 2021-2026) ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissement.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 14 décembre deux mille vingt et un.

Le président



Le secrétaire